

Notes de séance

73e Séance du 23 octobre 1964 à 9 h.

Présidence: M. von Moos, président de la Confédération  
Absent: M. Chaudet  
Secrétaire: M. Oser  
Clôture: 11 h. 40

Politique internationale

M. Wahlen fait quelques remarques sur la menace formulée par le général de Gaulle au sujet de la CEE et sur les perspectives qui pourraient s'ouvrir dans ces conditions pour l'Europe en général et pour la Suisse en particulier. Il ressort d'un aide-mémoire URSS que l'attitude de ce pays dans la question d'une association de l'Autriche à la CEE continue à être négative.

M. Wahlen donne quelques indications sur la réaction de l'opinion publique soviétique à la nouvelle du limogeage de Khrouchtchev.

Formation hôtelière d'Algériens, Tunisiens, etc.

Le Conseil adopte la proposition du département politique après avoir entendu M. Wahlen faire <sup>une</sup> remarque sur la formation probablement superficielle que recevront les stagiaires et sur la question du pécule mis à leur disposition.

Aide fédérale aux cantons pour la construction de bâtiments universitaires

Répondant à une remarque contenue dans le rapport joint du département de justice et police, M. Tschudi relève que la compétence du parlement est réservée implicitement mais qu'il est prêt à préciser la chose. La divergence avec le département des finances est insignifiante. L'essentiel est que le canton de Fribourg puisse commencer à construire avec la perspective d'une subvention fédérale. Ce sera bientôt le tour de Neuchâtel. Il n'est pas nécessaire d'assurer la publicité de la décision, comme le suggère le département de ~~l'intérieur~~ *justice et police*.

Le Conseil adopte la proposition du département de l'intérieur, admettant que la lettre au canton de Fribourg contiendra une remarque concernant la compétence du parlement et que le message s'exprimera, le moment venu, sur la rétroactivité.

Question Wartmann

Le Conseil décide d'ajourner la discussion de l'objet pour donner au département militaire la possibilité de remettre un rapport écrit sur la société de technique militaire (composition du comité, statuts, etc.).



Budget de la Confédération

Le département des finances fait distribuer un tableau des améliorations obtenues par rapport aux chiffres primitifs.

Le Conseil décide d'ajourner la décision à mardi pour laisser à ses membres le temps d'examiner les choses de plus près, mais il met déjà provisoirement au net le message, en décidant ou en demandant au département des finances une série de modifications aux pages 3, 17, 22 et 42, mais surtout à la page 22, où des chiffres sont indiqués comme correspondant à des décisions du Conseil fédéral alors qu'il n'y a pas eu de décision formelle mais seulement des indications à ce sujet dans les observations du Conseil fédéral concernant l'affaire du Mirage.

M. Spühler mentionne deux mesures qu'il faudrait prendre pour présenter le budget des PTT d'une manière plus favorable (augmentation de la taxe radio, réduire, à p. 85, de 3,4 millions la position 41, charges pour le matériel. Seule la seconde mesure peut être réalisée immédiatement.

Le Conseil accepte que le chiffre de 15'196'000 francs sous 41 soit modifié dans le sens indiqué.

Emprunt de la Confédération

Le Conseil prend acte du fait que le département des finances a dû considérer la décision comme déjà prise mardi bien qu'elle ait été ajournée à la séance suivante. L'accord du département de l'économie publique a permis de procéder ainsi. Le projet de communiqué est approuvé.

Jura (v. annexe).Procédé offset pour les messages. Nouveau caractère d'imprimerie pour la Feuille fédérale et le Recueil des lois

Le Conseil fédéral prend acte du rapport de la chancellerie et approuve le nouveau caractère d'imprimerie, décidant en même temps qu'il faudra continuer d'imprimer les titres et les préambules des lois et arrêtés de la manière traditionnelle (au milieu de la page).

Routes nationales

Le Conseil décide d'engager un simple échange de vues sur cette question, le moment n'étant pas encore venu d'adopter le message.

*Spühler*  
M. Tschudi annonce qu'il déposera un co-rapport demandant que le message signale la question de la taxe pour les tunnels. Il relève qu'il s'agit maintenant de savoir si le message doit sortir ou pas, à cause de l'initiative populaire qui va être lancée.

Le Conseil engage l'échange de vues, au cours duquel il est notamment déclaré

- que le Conseil doit, malgré l'initiative, aller de l'avant, en proposant ce qui lui paraît sage et chercher à faire passer le projet de relèvement de 5 centimes,

- qu'en procédant ainsi, on a des chances de "couper l'herbe sous les pieds" de l'initiative, ce qui ne serait pas le cas si les travaux étaient freinés,
- qu'il est regrettable qu'on ne puisse établir le montant définitif de la dépense et qu'il faudrait donner au moins des indications approximatives,
- qu'il est, au contraire, normal d'éviter les estimations à longue échéance et que la construction d'un réseau routier ne peut se comparer à l'acquisition des avions Mirage,
- que le message devrait traiter non seulement la question des taxes pour les tunnels mais aussi celle de l'huile diesel et celle de l'emprunt,
- qu'il est regrettable qu'on ait pas mis sur pied une société de construction des routes nationales,
- que le Conseil fédéral se met dans une situation impossible s'il lance son message malgré l'initiative et qu'il vaudrait peut-être mieux opposer un contre-projet à cette dernière, si ce n'était la question des ressources à obtenir à bref délai,
- que la loi sur les douanes autoriserait le Conseil fédéral à augmenter de son chef le droit sur les carburants, sous réserve d'en référer ensuite au parlement,
- que le succès de l'initiative n'est pas pleinement assuré,
- que le problème sera tout différent d'ici 3 ans si l'on fait un effort pour hâter les travaux.

Le Conseil décide de poursuivre la discussion dans la prochaine séance et de renseigner la presse sur sa décision relative au message mardi 3 novembre seulement.

Accord avec l'Italie concernant l'immigration de la main-d'oeuvre  
Le Conseil a reçu un rapport Holzer/Mäder.

M. le Président de la Confédération constate qu'il importe avant tout d'accélérer la procédure parlementaire. L'idée d'une application immédiate de l'ancien droit repris dans l'accord et d'une application différée du nouveau droit ne paraît pas réalisable et se heurte à un obstacle juridique. L'accord forme un tout. L'idée de soumettre la question de l'application provisoire à la conférence des présidents de groupes et au bureau du Conseil des Etats suscite également des objections, ces organes n'ayant pas qualité pour se prononcer sur une telle question. Les Italiens semblent vouloir s'accommoder de la renonciation à l'application provisoire moyennant certaines garanties concernant l'attitude positive du Conseil fédéral et son désir d'accélérer la procédure parlementaire.

M. Schaffner fait part de l'avis favorable de la conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture. Il relève combien il est désagréable de revenir sur l'engagement pris et l'intérêt qu'il y aurait à consulter la conférence des présidents de

groupes et le bureau du Conseil des Etats. Il se charge de mettre au point les termes de la communication que la chancellerie fédérale devra faire à la presse.

\* Note de la chancellerie: Le texte remis à la chancellerie par M. Schaffner contenait cette phrase: "(Der Bundesrat) wird die Präsidenten der eidg. Räte sowie die Präsidenten der Fraktionen und des Bureau des Ständerates zu einer Aussprache mit einer Delegation des Bundesrates einladen, um das weitere Vorgehen festzulegen". Ce texte ne paraissant pas répondre exactement à une décision du Conseil fédéral, la chancellerie a, avec l'assentiment de M. le Président de la Confédération, rédigé le communiqué en termes plus vagues. Elle s'est bornée à dire "Er wird sich mit den beiden Räten über das parlamentarische Verfahren in Verbindung setzen". Une partie de la presse et la radio ont toutefois publié le texte de M. Schaffner, qui leur est parvenu par une autre voie que celle de la chancellerie.

L'idée de demander la nomination des commissions pour que l'objet puisse être traité par l'un des conseils au moins dans la session de décembre est approuvée tacitement. Mais aucune décision n'est prise quant à la convocation de la conférence des présidents et du bureau pour discuter la question de l'application provisoire.\*

Annexe aux notes de séance du 23 octobre 1964

### Question du Jura

Le Conseil prend diverses décisions d'ordre matériel concernant la conférence avec le gouvernement bernois. Il est décidé en particulier que le chancelier assistera à la séance, mais sans prendre de notes. Le Conseil d'Etat sera invité à donner des précisions sur les décisions de Spiez et sur les motifs de ces décisions.

M. Wahlen développe l'idée d'une fondation à créer. Elle traiterait toutes les questions concernant le Jura. Son activité permettrait aux autorités de ne pas être prises à partie. Elle pourrait entrer en relation avec les milieux jurassiens et les amener à une plus saine vision des choses. Ce serait une fondation suisse, sous la surveillance du département de l'intérieur. Ses soutiens (Träger) seraient la NSH, la société d'émulation, l'association pour la défense des intérêts du Jura, peut-être aussi (pour représenter l'ancien canton) la société bernoise d'économie publique. Il y aurait deux conseils de fondation, le grand et le petit. Les besoins seraient couverts par des subsides des cantons, communes et particuliers. Il ne serait ainsi pas nécessaire de chercher un médiateur. Mais il faudrait un homme particulièrement qualifié pour diriger la fondation. Une tentative de médiation conduirait à l'impasse.

Le Conseil engage un échange de vues, au cours duquel il est dit entre autres

- que les mesures à prendre pour régler la question jurassienne présentent un tel intérêt qu'il faut passer par-dessus les craintes qu'on pourrait avoir au sujet d'"Anschlussbegehren"
- que la fondation aurait déjà fait un effort fort appréciable en contribuant à détendre la situation
- qu'il ne faut pas attendre grand chose des mesures d'ordre juridique du Conseil d'Etat.

Répondant à une question, M. Wahlen précise que la fondation aurait pour mission d'entreprendre des études mais surtout de favoriser les rencontres, les contacts. Son activité serait analogue à celle d'"armée et foyer".

Le Conseil constate qu'on pourra suggérer au Conseil d'Etat, mais non pas proposer, l'idée de créer une fondation.

Contact sera pris, avant la conférence, avec la délégation du Conseil d'Etat pour les affaires jurassiennes.